



PLAN LOCAL D'URBANISME Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique 4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Projet de modification n°2 - PPAC

Plan n° 1



Echelle : 1 / 5 000
0m
50m
100m



- limite de zone
- INTENTION DE PROJET**
 - ▭ Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - ▭ Emplacement réservé Cf. Annexe réglementaire graphique 4.2.4.1
 - ▭ Périmètre en attente de projet
- LINEAIRE COMMERCIAL**
 - Linéaire commercial
- CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES**
 - Bâtiment agricole
- COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**
 - Mairie
 - Arbre remarquable
 - Alignement d'arbres
 - Huis
 - ▭ Espace Boisé Classé (EBC)
 - ▭ Jardin familial et partagé
 - ▭ Parcours ou d'infocollée verte
 - ▭ Espace paysager
 - ▭ Vergers
 - ▭ Corridor écologique à restaurer
 - ▭ Secteur de biotope
 - ▭ Cours d'eau
- PATRIMOINE BÂTI**
Cf. Annexe réglementaire graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1
 - Élément bâti / protection moyenne
 - Élément bâti / protection forte
 - Élément bâti avec fiche prescriptive
 - Mur
 - Mur avec fiche prescriptive
 - Ensemble bâti homogène**
 - ▭ Ensemble bâti homogène
 - ▭ Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
 - Cimetières
 - ▭ limite communale
 - ▭ Parcelle cadastrale
 - ▭ Emprise bâti

